

Nouveau !

Concours communal des Maisons 2025 Fleuries et Potagers



Le concours des maisons et jardins fleuris est ouvert à tous les habitants de la commune, sauf aux élus et membres du jury. Ce concours a pour but d'inviter les habitants de GAILLAN-EN-MÉDOC à fleurir leurs jardins, à aménager leurs potagers ou orner leurs façades au moyen de fleurs naturelles, plantes, fruitiers et légumes etc...

Ce concours s'inscrit dans une démarche d'amélioration du cadre de vie et invite à participer à l'image positive de la commune. Le concours est gratuit. Il est précisé que le terme « fleuris » ne signifie pas « fleurs exclusivement » mais qu'il prend en compte également les arbustes et autres plantes vertes, légumes qui pourraient être utilisés.

Le jury procédera, courant juillet, à l'évaluation des jardins, balcons et potagers.

Palmarès et remise des prix

À l'issue de la tournée du jury, un classement sera établi par catégorie. Celui-ci sera rendu public lors de la remise des prix.

Nouveau !

Le PASS CULTURE

DE GAILLAN-EN-MÉDOC

Reservé aux jeunes gaillanais de 6 à 16 ans
pour un accès plus facile à la culture,
aux sports et aux loisirs !

L'aide concerne toute adhésion à une association ou un organisme proposant une activité de type sportif, culturel ou de loisir. Le choix de l'activité et de la commune est libre. Les associations ou structures à caractères religieux sont exclues du dispositif. Le montant de l'aide est fixé à trente euros par enfant pour l'année scolaire 2025-2026.



Cette opération est une initiative du CCAS.

Le dossier de candidature est disponible
en mairie et sur le site internet.

« Le mot du Maire

Des droits. Des devoirs.

Vous tous, chers concitoyens, êtes en droit d'exiger de nous, élus, des résultats. Néanmoins, c'est à chacun de nous que s'impose l'effort d'améliorer le « vivre ensemble » dans notre commune. C'est entre les mains de tous.

Le devoir de l'élu est d'apporter des réponses efficaces aux problèmes, entre autres, sécuritaires.

Gaillan n'échappe pas à des insécurités, qu'elles soient routières ou de droit commun.

La municipalité prend tous ces sujets à bras-le-corps et met en œuvre les outils nécessaires : vidéosurveillance, contrôles de notre police pluri-communale, procédures judiciaires et aménagements sécurisant nos routes.

Pas d'angélisme, je suis, avec mon équipe, en prise directe avec toutes vos préoccupations. La tâche est grande, mais nous devons, tous et chacun, œuvrer pour conserver un Gaillan apaisé et créer un mouvement vers un bel avenir. Ensemble.

Bertrand Texeraud



Bien vivre ensemble

NUISANCES SONORES

De façon générale, le « Conseil national du bruit » autorise les nuisances sonores pour effectuer des travaux non professionnels (bricolage, jardinage...) lors d'horaires précis. En semaine de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Pour des circonstances exceptionnelles comme à l'occasion d'une fête familiale ou entre amis, pensez à prévenir et en parler à vos voisins.

PROMENER VOTRE ANIMAL PRÉFÉRÉ

La promenade de son chien est un moment essentiel pour renforcer la complicité entre vous et votre compagnon à quatre pattes. Pour promener votre chien en toute sécurité et sérénité, respectez la réglementation :

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres (cultivées ou non), les prés, les vignes, les vergers, les bois, dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Ces interdictions ont pour but de prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et de favoriser leur repeuplement.

Un chien dangereux de catégorie 1 (pitbull, Mastiff) ou de catégorie 2 (Rottweiler, Tosa) doit être tenu en laisse et muselé, par une personne majeure que ce soit sur la voie publique, dans les parties communes des immeubles collectifs, dans les lieux publics, les locaux ouverts au public et les transports en commun.

ÉLAGAGE DES ARBRES

Si des arbres dépassent de votre propriété jusqu'à celle du voisin, comme tout propriétaire vous êtes tenu d'élaguer vos arbres et de tailler vos haies avant que ces végétaux ne gênent le voisinage.

Le respect des distances de plantation

L'article 671 du Code civil

prescrit les règles générales suivantes :

- Si l'arbre mesure plus de 2 m de hauteur, vous devez respecter une distance minimum de 2 m entre l'axe de l'arbre et la limite qui sépare votre propriété de celle du voisin ;
- Si l'arbre ou l'arbuste mesure moins de 2 m, la distance minimale à respecter est de 0,50 m ;
- Si un mur de séparation existe entre les deux terrains, chaque propriétaire peut planter des arbres, arbustes et arbrisseaux de son côté du mur, à condition que ces végétaux n'en dépassent pas le sommet.

Si vos plantations ne respectent pas ces distances, vous devrez prendre les mesures nécessaires pour vous y conformer, en élaguant l'arbre ou en l'abattant.

Dans tous les cas, parlez-en avec votre voisin et engagez des actions communes.

Pour faciliter la circulation et le respect du code de la route, taillez fermement les haies qui obstruent la visibilité ou qui cachent les panneaux de circulation.

Ces règles sont là pour que tous et chacun, nous évoluions en bonne symbiose, en sécurité et dans le respect de l'autre. Attachons-nous à les faire vivre.

REPAS DE QUARTIER / FÊTE DES VOISINS

Votre quartier est bien agréable à vivre...

Partager un moment avec ses voisins en organisant ou participant à un repas de quartier :

Si vous souhaitez organiser un repas de quartier chez vous ou dans votre rue, la mairie de Gaillan-en-Médoc peut vous conseiller pour son organisation et mettre à votre disposition tables et bancs selon les disponibilités.



ET LA VIE RESTERA BELLE AUX PARGAUX

Quelle belle initiative environnementale !

L'association « Et la vie restera belle aux Pargaux » a rassemblé tous ceux qui veulent créer une barrière humaine entre la nature et les déchets et ont adopté le temps d'une journée une gestuelle commune : se baisser, ramasser et jeter dans la poubelle appropriée les déchets et ordures ramassés au sol...

La municipalité vous remercie pour cet acte citoyen.

Michel CLERTEAU nous a quitté au mois d'avril.

Conseiller municipal en exercice, Michel fut au service de notre commune durant une trentaine d'années.

Plusieurs fois adjoint au maire et conseiller municipal, son domaine de prédilection était la voirie.

Nous apportons tout notre soutien à sa femme Dominique ainsi qu'à toute sa famille.



La bibliothèque très active !



LES CAFÉS LITTÉRAIRES

proposent des rencontres tous les derniers mardis de chaque mois et connaissent un vif succès.

LES « GOURMANDISES POÉTIQUES »

Voilà un nouveau projet en cours d'élaboration et de mise en place : chaque lecteur pourra venir dire ou lire un poème, un texte ou tout autre écrit qu'il choisira.

DES ATELIERS CRÉATIFS

vous seront proposés pendant les vacances estivales.

Dès le mois d'octobre 2025 et jusqu'au mois de janvier 2026, le réseau des bibliothèques Médoc Cœur de Presqu'île engage sa nouvelle action culturelle sur le thème des Jardins.

De nombreuses animations seront proposées aux publics scolaires comme à tous les particuliers, les adultes comme les enfants.

Cette action est en cours de réalisation.

L'ANIMATION « LIRE, ÉLIRE »

est en place depuis le mois d'avril et s'achèvera en octobre 2025. Un spectacle sera offert aux participants et à tous ceux qui le souhaitent le vendredi 10 octobre 2025 à 16h30.

Travaux de voirie

- Le carrefour route de Terre Huc / route de Lande basse a été réaménagé : reprise des têtes de pont avec réfection de la chaussée et pose de nouvelles bordures
- Sécurisation du carrefour rue de Vigneau route de Bourgueyraud : installation d'écluses, détermination d'une zone 30 avec réfection de la chaussée et reprise du carrefour
- Réparation des couches de roulement sur 10 km de voirie communale : Route de Coudessan, Pont de Coudessan, Impasse de la Tour, Rue du Portail rouge, Route de Naujac, Passage de la Maillarde, Piste n° 17...



Travaux de bâtiments

PREMIER SEMESTRE

- Installation de caméras supplémentaires pour sécuriser les bâtiments publics.
- Construction d'un local poubelle
- Raccord à l'assainissement de la salle des sports
- Doublage des placards et toilettes de la bibliothèque.

SECOND SEMESTRE

- Chantier de rénovation de la salle des sports
- Rénovation des sols, peinture plafonds de deux classes maternelles
- Rénovation du sol de la garderie de l'école
- Nettoyage et traitement des toitures de l'école, de la mairie et des bâtiments publics
- Rénovation peinture, chauffage, éclairage et mise en place d'un placard salle du préau.



BUDGET 2025

Une équipe au service de la commune

Le conseil municipal du 3 avril 2025 a adopté à l'unanimité le compte financier unique ou « CFU » 2024.

Ce nouveau document remplace le compte administratif et le compte de gestion.

La collectivité participe à son expérimentation.

Ce même jour, il a été voté de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur le bâti (35,90 %) et sur le non bâti (46,75 %)

CE BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 A ÉTÉ ÉTABLI AVEC LA VOLONTÉ :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de préserver la capacité d'autofinancement et de maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement et à l'entretien de la commune
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès des institutions chaque fois que cela est possible.

Fonctionnement



RECETTES

DOTATIONS ET SUBVENTIONS	533 393,00 €	<div style="width: 18%;"></div>
PRODUITS DES SERVICES ET VENTES	110 600,00 €	<div style="width: 4%;"></div>
IMPÔTS ET TAXES	1 434 113,00 €	<div style="width: 56%;"></div>
EXCÉDENT REPORTÉ	1 016 575,16 €	<div style="width: 32%;"></div>
AUTRES	77 261,02 €	<div style="width: 3%;"></div>
TOTAL	3 171 942,18 €	

Les recettes de fonctionnement réelles prévisionnelles sont de 2 155 367,02 € ; quasi-identiques à 2024 avec la proposition de stabilité des taux des taxes foncières, foncières non bâties et habitations, tout en restant prudent sur les dotations de l'État. Avec le report du résultat de fonctionnement de 2024, soit 1 016 575,16 € ; les recettes cumulées s'équilibrent à 3 171 942,18 €.

DÉPENSES



CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	738 970,00 €	<div style="width: 23%;"></div>
CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉ	945 000,00 €	<div style="width: 30%;"></div>
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	218 125,75 €	<div style="width: 7%;"></div>
AUTRES	19 846,43 €	<div style="width: 0.6%;"></div>
VIREMENT S. I.	1 250 000,00 €	<div style="width: 39%;"></div>
TOTAL	3 171 942,18 €	

Les charges à caractère général regroupent les achats d'eau en baisse de 50 %, d'électricité en hausse de 20 %, de carburant restant identiques, ainsi que la « publicité, publications, relations publiques » incluant les frais imputés à la foire agricole. Il est à noter la reconduction dans ce chapitre du montant de 28 000,00 € pour la police pluricommunale.

Les charges de personnel sont en augmentation de 4,4% par rapport aux dépenses 2024, dues à la hausse technique des carrières, à la prévision des départs en retraite de plusieurs agents et de leur remplacement. C'est un poste important de dépenses, néanmoins contenu, qui reflète l'ensemble des services rendus à nos concitoyens.

Les autres charges de gestion courante (les indemnités des élus, les cotisations aux organismes intercommunaux), sont stables ainsi que les charges financières, car aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2024.

Les subventions aux associations sont volontairement en augmentation cette année. C'est une volonté de conserver une vie sociale dynamique au sein de notre village.

Investissement Le budget d'investissement regroupe :

Toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, mais aussi du remboursement du capital des emprunts. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée), la vente de biens mobilier ou immobilier.



RECETTES

FCTVA	45 000,00 €	
VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	1 250 000,00 €	
VENTE TERRAIN + TRACTEUR	17 900,00 €	
EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT 2024 Affectation du résultat	89 542,83 €	
TAXE D'AMÉNAGEMENT	10 000,00 €	
ÉCOLES (subvention)	22 276,00 €	
SALLE DES SPORTS (emprunt)	300 000,00 €	
SOLDE D'EXÉCUTION 2024 POSITIF	59 673,22 €	
TOTAL	1 794 392,05 €	



DÉPENSES

SALLE DE SPORT	1 148 687,77 €	
VOIRIE, RÉSEAUX, PONTS	141 232,48 €	
ÉCOLE, MAIRIE, ÉGLISE, POINT LECTURE	291 296,80 €	
PLU - MATÉRIEL	105 197,91 €	
EMPRUNTS, TAXES, AQUISITION FONCIÈRE	107 977,09 €	
TOTAL	1 794 392,05 €	

L'année 2025 comportera de nouveaux projets, qui seront financés par notre capacité d'autofinancement, quelques subventions, un emprunt (300 000,00 €) pour la salle des sports, et le fond de compensation de la TVA des chantiers antérieurs.

Voiries et Réseaux : Principalement la réfection du carrefour de Bourgueyraud / rue du Vigneau et la réalisation d'équipements de sécurité. Suite à l'annonce de la fin du forfait « éclairage public » par Enedis, il est budgété la mise en place de nouveaux compteurs électriques sur ligne de lampadaires.

Matériel : Acquisition d'outillage, d'une hydrocureuse pour le service technique, d'un nouveau logiciel pour la gestion du cimetière, de nouvelles caméras de sécurité, des provisions pour le remplacement éventuel de matériel informatique ou roulant.

- **ÉCOLE :** Peinture des murs et plafonds des classes de petites et moyennes sections, remplacement des sols, des luminaires du plafond par un éclairage LED plus économique, traitement anti mousse et balayage de la toiture.
- **BÂTIMENTS PUBLICS :** Aménagements intérieurs des locaux mis à disposition des associations, réalisation de box pour les matériaux aux services techniques et provisions pour d'éventuels travaux.
- **PLU :** L'étude est en cours et durera encore 1 année environ.
- **MAIRIE :** Aménagement extérieurs, mise en place de nouveaux luminaires, remplacement des lumières intérieures par des éclairages LED, traitement anti mousse de la toiture, remplacement du radiateur de l'accueil.
- **SALLE DE SPORTS :** Chantier en phase opérative, maîtrise d'œuvre, réalisation des travaux, et mise en place de toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- **ÉGLISE :** Réalisation de travaux de ferronnerie pour la protection des vitraux, études, maîtrise d'œuvre et provisions pour les travaux de réfection des toitures des absides.
- **ANCIEN « POINT LECTURE » :** Études de faisabilité et provisions pour de futurs travaux.
- **VOIRIE :** Travaux, étude piste cyclable



PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Les études portant sur l'élaboration du PLU arrivent dans la dernière ligne droite. La phase de traduction réglementaire des grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (ou PADD, pièce qui constitue le projet communal pour la prochaine décennie) est presque finalisée.

Il reste encore à prendre en compte le risque « feux de forêt » et plus particulièrement le « Porter à Connaissance » de l'État sur la maîtrise de l'urbanisation dans les zones concernées par le risque incendie et les mesures qui doivent être mises en œuvre dans les différentes pièces du PLU.

Une réunion publique doit être prochainement programmée afin de présenter aux Gaillanais cette phase de « traduction réglementaire » où seront présentés :

- le zonage de la commune « **où puis-je construire** »
- les principales règles « **comment puis-je construire ?** »
- les secteurs de projet faisant l'objet d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP).

Durant cette réunion, vous pourrez poser vos questions et faire des propositions au sujet du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Suite à cette réunion publique, le projet de PLU pourra être modifié afin de prendre en compte les remarques des habitants et celles des partenaires (Personnes Publiques Associées) avant l'arrêt du dossier.

Il sera aussi possible de faire des remarques et des observations lors de l'enquête publique, qui interviendra après l'arrêt du projet et l'avis des différentes Personnes Publiques Associées.

Tribune libre : Conformément aux dispositions de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un espace est réservé à l'expression des différents groupes politiques représentés au Conseil Municipal.

GAILLAN MÉRITE MIEUX

Voici quatre années qu'un groupe a pris le contrôle de la Mairie, sans élections municipales, parce que des personnes élues sur une liste ont ensuite changé de camp. Ces personnes ont conclu un pacte avec les quelques élus de l'autre liste, que les électeurs de Gaillan n'avaient pas choisie en 2020. Ils se sont répartis les postes et ont ainsi évité de revenir devant les urnes, comme cela aurait été légitime en de telles circonstances. Mais il aurait alors fallu s'expliquer.

Depuis quatre années, tout est décidé en petit comité, et voté ensuite au Conseil Municipal suivant, par une majorité qui approuve sans poser de questions (rien n'est fait pour faire venir le public), Conseil généralement expédié à grande vitesse en une heure ; les commissions sont verrouillées, des décisions qui engagent nos vies ne passent pas toujours en Conseil. Toute question posée suscite des ricaneurs, des attaques personnelles. Les postes sont attribués entre amis, on vient de le voir encore hier 3 juin, pour 7 désignations. Le Conseil Municipal n'est pas un lieu d'échanges et de travail, mais un lieu d'approbation automatique.

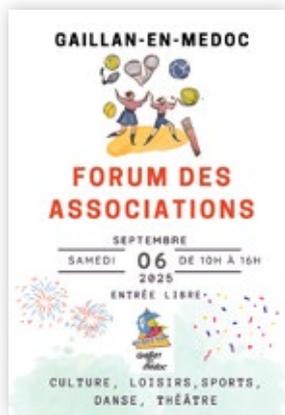
Nous sommes administrés au jour le jour, sans projet d'avenir pour Gaillan, par une sorte de clan, content de lui, qui a entrepris d'écraser toute réflexion et toute opposition.

Gaillan aurait besoin de réflexion sur son futur, de construire son développement, d'avoir des projets, de décider pour lui-même, d'avancer sur les sujets qui nous préoccupent ; et aussi de transparence, de respect, d'association des habitants aux choix à faire sur les grandes décisions : bref de réflexion, de préparation de l'avenir, de travail et de démocratie.

Gaillan mérite mieux que de finir par se faire annexer et administrer par une ville voisine.

En 2026, il s'agira de reprendre en mains notre commune, d'assurer ensemble la pérennité de notre cadre de vie. Ce n'est pas « leur » village, c'est le nôtre à tous.

Pour l'opposition, Gilles Cuypers



Afin de mieux les connaître, nous proposons la 3^{ème} édition du Forum des Associations pour permettre à chacune de se présenter et de proposer ses activités.

C'est l'occasion de rencontrer les acteurs du tissu associatif de Gaillan-en-Médoc. Vous pourrez échanger, découvrir les animations proposées. Vous pourrez aussi vous engager dans le monde associatif en étant bénévole ou adhérent ! Certaines activités sont gratuites, d'autres sont payantes. Les jeunes gaillanais de six à seize ans, peuvent bénéficier du pass culture qui leur permettra d'obtenir un remboursement de 30 € sur l'adhésion ou participation à une activité culturelle, sportive ou de loisir ! Venez seul, en famille ou avec des amis !

Le forum aura lieu dans la salle des fêtes le **SAMEDI 6 SEPTEMBRE DE 10 H À 16 H.**

L'entrée est gratuite. Une buvette avec restauration rapide sera mise à disposition par le comité des fêtes. Un vide grenier aura lieu à l'extérieur de la salle.

GAILLAN-EN-MÉDOC continue d'attirer de nouvelles associations, trente associations, SOIT 4 DE PLUS EN 2024 :

ASSO. « LA COMPAGNIE DES RÔLES »

Aly et Manon vous accueillent pour vous faire découvrir (ou redécouvrir), jeux de plateaux et jeux de rôles.

Jeux de plateaux : vous pourrez découvrir une sélection de jeux sur la thématique du moment.

Jeux de rôles : pour les soirées jeux de rôles, un groupe de joueurs se retrouve pour poursuivre une grande aventure écrite sur mesure. L'objectif avant tout est de favoriser la créativité et d'enrichir les liens intergénérationnels et interculturels par le biais du jeu.

Tous les vendredis soir de 18h à 22h salle du préau 1

ASSO. « ÉTOILE 42 »

Cette nouvelle association a pour but la création et la production musicale au travers de différentes actions (compositions, adaptations et reprises musicales). Nous mettrons en place des enregistrements studio, mixages et mastering.

L'édition, la distribution et la promotion des œuvres sont nos outils principaux de diffusion, comme la création d'animations musicales ou d'événements artistiques. Passionnés de musique, nous vous attendons pour des aventures communes !

ASSO. « YOGA & BIEN-ÊTRE EN MÉDOC »

Cours de hatha-yoga et yoga santé chaque mercredi de 18h30 à 19h45 salle des fêtes. Caroline, diplômée de la Fédération Nationale des Professeurs de Yoga vous propose des cours de yoga adaptés au plus grand nombre. Que vous soyez débutant ou expérimenté, souple ou non, jeune ou plus âgé, chaque séance est une invitation à l'écoute de soi, grâce aux postures, à la respiration, la relaxation et la méditation. Une approche inclusive et bienveillante pour retrouver de la mobilité, de la souplesse bien sûr, mais aussi de la force physique et un équilibre émotionnel et physiologique. Le yoga est un vecteur de santé physique et mentale.

ASSO. « ET LA VIE RESTERA BELLE AUX PARGAUX »

Cette association a pour objectif de sauvegarder le patrimoine environnemental gaillanais, le maintien de la petite faune sauvage locale, dans un univers boisé à souhait, dans le quartier paisible des Pargaux.

LISTE DES ASSOCIATIONS :

- A.A.C.A.S.H. - ANCIENS COMBATTANTS**
M. Daniel FUCHS **05 56 41 04 82**
aacash.gaillan@gmail.com
- A.C.C.A. - CHASSE**
M. Guy BONIFAÏT **07 86 03 27 72**
bonifaïtchristel@gmail.com

- ARTS & LOISIRS**
M^{me} Roselyne ROUSSEAU **06 29 37 64 10**
lmichelle8933@gmail.com
- ASSONO**
M. Jeff OLIVIER **06 68 24 88 06**
assono@live.fr
- AUX CŒURS DES HOMMES**
M. Bernard GLOUX **06 27 11 26 45**
auxcoeursdeshommes@gmail.com
- CANI'BELGARIADE 33**
M. Adrien BOUDIN **07 88 59 07 30**
canibelgariade33@gmail.com
- COMITÉ DES FÊTES**
M. Jean-Marie HIRIART **06 08 37 26 44**
jeanmarie.hiriart@live.fr
- COMPAGNIE DES RÔLES**
M^{me} Aly CAZENAVES **07 68 90 22 14**
lacompaniedesroles@gmail.com
- COURS MON MÉDOC**
M. Paul LACROIX **06 43 46 77 27**
coursmonmedoc@gmail.com
- CULTURE LOISIRS ENFANCE MÉDOC - CLEM**
M. Marc QUILLAUD **06 88 35 48 83**
aclem@outlook.fr
- ET LA VIE RESTERA BELLE AUX PARGAUX**
M. Robert CAPPE **06 07 65 62 88**
natureetpargaux@gmail.com
- ÉTOILE 42 STUDIO DE PRODUCTION**
M^{me} Lolla GARCIA **06 60 82 06 69**
lollagarcia@etoile42.fr
- FOOT VÉTÉRANS**
M. Sylvain FAUX **06 21 75 67 15**
s.faux@almallain.com
- GAILLAN FORME**
M^{me} Ingrid RENOM **06 76 16 68 43**
gaillanforme33@gmail.com
- GAILLAN ROSE**
M^{me} Valérie LACROIX **06 25 74 73 66**
gaillanrose@gmail.com
- LA MUSIQUERIE**
M. David HARRELL-BOND **06 08 60 77 59**
contact.musiquerie@gmail.com
- LE VOYAGE DES SAHARANS - DANSE ORIENTALE**
M^{me} Anaïs BELLIDO **06 33 85 45 51**
anaisdeco33@orange.fr
- LES ARTS GAILLANAIS**
M^{me} Martine SIMON **06 83 35 38 84**
lesartsgaillanais@gmail.com
- LES DRÔLES GAILLANAIS - THÉÂTRE**
M. Nicolas VEILLON **06 76 16 21 26**
lesdrolesgaillanais@gmail.com
- MÉDOC PÊCHE COMPÉTITION 33**
M. Sébastien MEYNET **06 17 09 11 61**
medoc-passions@orange.fr
- MUSICIENS DU MÉDOC**
M. Stéphane DURAND **06 78 57 92 66**
musiciensdumedoc@outlook.fr
- SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE**
M^{me} Maryse CALBET **06 72 81 69 58**
maryse.calbet@orange.fr
- SOLEIL D'AUTOMNE**
M^{me} Paulette CASTAING **07 87 37 29 92**
jean-claude.castaing0613@orange.fr
- SPORT LOISIR EVENTS 33 - SPORTS DE CONTACT**
M. Laurent PAGES ST. SERNIN **06 14 28 58 81**
martegal@orange.fr
- SYNERGIE - BIEN-ÊTRE**
M^{me} Brigitte HARRELL-BOND **09 75 65 29 54**
contact@synergie-medoc.org
- TAICHI CHUAN - QIGONG**
M. Paul SCHMIDT **06 80 26 03 70**
paul.schmidt2@wanadoo.fr
- TRACTO PASSION**
M. Denis FLEURT **06 72 52 98 70**
dominique_teychon@orange.fr
- UNPRG Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie**
M. Joël DARTOIS **06 02 72 96 40**
president.ud33@orange.fr
- YOGA & BIEN-ÊTRE EN MÉDOC**
M^{me} Caroline SURJON **06 02 72 96 40**
caroline@yoga-medoc.com

Gaillan-en-Fête tout l'été

des animations pour tous !

Tous les dimanches matin :

Marché traditionnel

JUILLET

Tous les lundis soir :

Marché gourmand par le Comité des Fêtes

Dimanche 14 : Fête nationale, cérémonie

Samedi 19, dimanche 20 : Fête des battages

et vide-greniers par « Tracto Passion »

Dimanche 20 : Les foulées des battages

par « Cours mon Médoc »

Judi 31 : Concert de Gospel dans l'Église Saint Pierre

par la « Sauvegarde de l'Église »

AOÛT

Tous les lundis soir : Marché gourmand

par le Comité des Fêtes

Samedi 2 : Loto par « Soleil d'Automne »

Samedi 16 et dimanche 17 : Grande Foire agricole

et vide-greniers par la municipalité

Lundi 25 : Marché gourmand et feu d'artifice

par le Comité des Fêtes.

SEPTEMBRE

Samedi 6 : Forum des Associations

Dimanche 14 : Repas par « Soleil d'Automne »

Vendredi 19 : Loto par le Comité des Fêtes

OCTOBRE

Vendredi 3 : Loto « Gaillan Rose »

Dimanche 5 : Marche « Gaillan Rose »

Samedi 11, dimanche 12 : Théâtre

par les « Drôles Gaillanais »

Samedi 18 : Loto par le « Cœur des Hommes »

NOVEMBRE

Vendredi 7 : Karaoké par les « Arts Gaillanais »

Samedi 8 : Loto par « Soleil d'Automne »

Vendredi 14 : Loto Téléthon par le Comité des Fêtes

Samedi 22 et dimanche 23 : Exposition artisanale

et vide-greniers par « Arts et Loisirs »

Vendredi 28 : Illumination du sapin

par le Comité des Fêtes

DÉCEMBRE

Vendredi 5 : Karaoké par les « Arts Gaillanais »

Mercredi 31 : Réveillon par le Comité des Fêtes

Notre FOIRE AGRICOLE

Les deux premières Foires Agricoles de Gaillan-en-Médoc ont été couronnées de grands succès.

La troisième édition aura lieu les samedi 16 et dimanche 17 août 2025.

Avec plus de soixante-dix exposants locaux du secteur agricole, la foire est devenue un rendez-vous incontournable pour les Médocains comme pour les vacanciers. Tous participeront au succès de cette manifestation : les exposants de matériel agricole et viticole, les jeunes agriculteurs et leur marché des producteurs, les éleveurs ovins, bovins, porcins, canins, volaille, oies etc. Les concours d'animaux séduiront à nouveau le public, les dégustations nous conduiront à l'élection du meilleur vin de la Foire.

Les animations sont permanentes : dégustations gratuites, une soirée champêtre avec orchestre chanteurs et danseuses, un feu d'artifice, un concours viticole et un concours d'animaux. Exposants et éleveurs régaleront visiteurs et participants en assurant la restauration et buvette sous chapiteau.

Dans une ambiance joyeuse, les enfants ne sont pas oubliés avec des jeux dédiés tout le week-end.

Le vide grenier aux deux cent exposants est l'un des plus importants de la saison.

SAMEDI 16 AOÛT :

11 H : Concours de dégustation de vin à l'aveugle, élection du meilleur vin de la foire

15 H : Jeux pour les enfants

18 H : Inauguration officielle avec apéritif-dégustation offert par les exposants

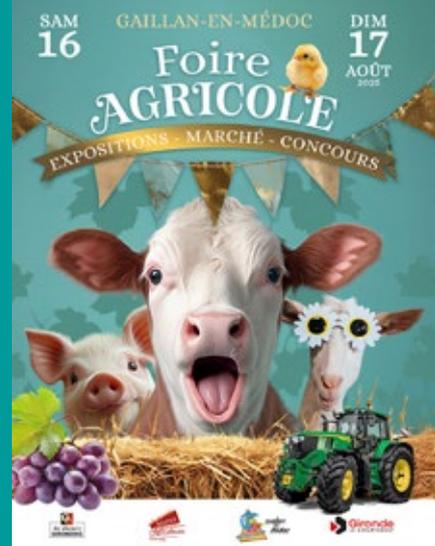
20 H : Grand spectacle musical gratuit avec orchestre, chanteurs et danseuses

22 H 30 : Feu d'artifice

23 H : Bal populaire

DIMANCHE 17 AOÛT :

11 H : Concours d'animaux



Bulletin d'informations édité par la Ville de Gaillan-en-Médoc
2, rue de l'Hôtel de Ville - 33340 Gaillan-en-Médoc

05 56 41 03 08

contact@gaillanenmedoc.fr | www.gaillanenmedoc.fr

Facebook : Mairie de GAILLAN EN MÉDOC

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Du lundi au vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h

Fermé le mercredi après-midi

CADASTRE - URBANISME : du lundi au vendredi de 9h à 12h

Directeur de la publication : B. TEXERAUD / Comité de rédaction et crédits photos : J-F. HAINAUT et Mme A. CUVYER - Tirage : 1500 ex. - Dépôt légal : à parution

Mise en page : michaud.fabien@gmail.com - Imp. : Imprimerie Méduenne (Soulac)